



DISTRICT du GARD de FOOTBALL

Siège social : 34, rue SEGUIER - 30020 NIMES CEDEX 1 - Tél: 04 66 36 96 96 - Fax: 04 66 67 40 01

Ouverture Des Bureaux : Tous Les Jours De 9h A 12h Et De 13h30 A 17h – Le Vendredi Fermeture A 16h (Fermé Le Samedi)

MISSIONS LIEES A L'ARBITRAGE SPORTIF SAISON 2021/2022

Nimes le :

N° de licence :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Véhicule utilisé : Immatriculation : Puissance :

Mission / Caractéristiques match

Date :

Lieu du déplacement :

Motif / Compétition :

Club Recevant :

Club visiteur :

ARBITRE CENTRE

ARBITRE ASSISTANT

Indemnités d'arbitrage

L'indemnité liée à l'arbitrage bénéficie d'une franchise annuelle de contribution dans la limite de 14,5% PASS soit 5 599€ (Art L24,6 de la Sécurité Sociale). « La notion d'arbitrage s'entend à toutes les fonctions gravitant autour de l'arbitrage sportif à savoir, juge, notateur, évaluateurs, responsable de jury... »

	MATCH JOUE		MATCH NON JOUE	
	ARBITRE	A .ASSISTANT	ARBITRE	A.ASSISTANT
SENIORS (D1 - D2)	80	61	33	33
SENIORS (séries inférieures)	75	61	33	33
COUPE GARD-LOZERE SENIORS et ANDRE GRANIER	80	61	33	33
COUPE JEUNES ET FEMININES	65	55	33	33
FOOTBALL DIVERSIFIE – pour le PLATEAU	54		33	
U19	65	55	33	33
U17 à 11 – U15 à 11 --FEMININES SENIORS à 11 -	59	52	33	33
FEMININES SENIORS à 8– U15F à 8 – U17F à 8	55	52	33	33
U17 à 8 – U15 à 8 -U13 U12 à 8	55		33	
STAGIAIRES – JEUNES ARBITRES	50		33	

Remboursement de Frais

	KM Aller/Retour parcourus	Nombre de KM remboursés	Coût Km	Total	Indemnité d'arbitrage
Indemnité KM complémentaire (à partir de 81 Km) : (1)			0,401 €		
TOTAL à payer PAR CLUB			Payé par le club	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

CLUB N'AYANT PAS REGLE SA PART :

RAPPEL : (1) Contrôle de la distance : www.viamichelin.fr Distance la plus courte de votre itinéraire
Arbitres : Ne renvoyer la feuille au District qu'en cas de non-paiement par le club dans **un délai de 1 mois**

IMPUTATION	N° de COMPTE	LIBELLE
COMPTA GENERALE		
IMPUTATION		POURCENTAGE
COMPTA ANALYTIQUE		

Note de frais réglée le Chèque bancaire N°

SIGNATURE du BENEFICIAIRE

SIGNATURE du PRESIDENT
Francis ANJOLRAS

